

Conditions de vente et de livraison de Produits

(pour consommateurs, achat à distance inclus)



bno

Beroepsorganisatie
Nederlandse Ontwerpers

1 Applicabilité des présentes conditions

- 1.1 Les présentes conditions s'appliquent, à l'exclusion d'éventuelles autres conditions, à tous offres, contrats et livraisons de produits réalisés ou proposés par le designer.
- 1.2 Dans les présentes conditions générales:
 - a. « designer » désigne le bureau de design ou le designer qui vend des produits ;
 - b. « acquéreur » désigne le cocontractant du designer ;
 - c. « consommateur » désigne l'acquéreur n'agissant pas dans l'exercice d'une profession ou d'une entreprise ;
 - d. « achat par un consommateur » désigne l'achat entre le designer et un consommateur ;
 - e. « achat à distance » désigne l'achat par un consommateur aboutissant à la réalisation
du contrat par internet, téléphone, télécopie ou par la poste ;

2 Offres et contrats

- 2.1 Les offres et devis sont valables pendant le délai indiqué ou jusqu'à épuisement des stocks.
- 2.2 En cas d'achat à distance, les contrats entre le designer et l'acquéreur se réalisent au moment de l'acceptation de l'offre par l'acquéreur et du respect des conditions posées.
- 2.3 Le designer a la faculté de recourir à des tiers lors de l'exécution du contrat. Tous les droits et réclamations prévus dans les présentes conditions et dans d'éventuelles autres contrats/conventions au profit du designer, s'appliquent par analogie aux intermédiaires et à d'autres tiers auxquels le designer a fait appel.

3 Modification du prix

- 3.1 En cas d'une augmentation des prix des matières premières, salaires, droits d'importation, impôts/taxes ou d'autres frais externes (par suite d'un changement de devises ou non), le designer a la faculté de procéder à une adaptation du prix d'achat en fonction de l'augmentation susvisée.
- 3.2 Le designer informera dans les plus brefs délais l'acquéreur de l'événement susvisé, après quoi l'acquéreur aura la faculté de résilier le contrat, à moins qu'il ait été stipulé que la livraison intervienne dans un délai de plus de trois (3) mois à compter de l'achat, soit que l'augmentation intervienne à la suite d'une augmentation légale du prix.

4 Livraison

- 4.1 Le designer mentionne un délai de livraison, faute de quoi le délai de livraison est de trente (30) jours. Les délais (de livraison) sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas de délai fatal, sauf convention expresse écrite contraire. Si le délai de livraison n'est pas respecté, le consommateur est tenu de donner une nouvelle possibilité de livrer. Si cette nouvelle possibilité échoue également, le consommateur peut résilier le contrat.
- 4.2 Si le designer a besoin d'informations de l'acquéreur dans le cadre de l'exécution du contrat, soit si un acompte (partiel) est requis, le délai de livraison ne commence à courir qu'après la réception, par le designer, des informations correctes et complètes ou de l'acompte requis.
- 4.3 Les livraisons à des consommateurs se font de la manière indiquée par le designer pendant le processus d'achat et à l'adresse indiquée par l'acquéreur lors de la réalisation du contrat ou, en cas d'absence, au bureau de poste ou auprès des voisins/tiers indiqués par

l'acquéreur. Le risque relatif aux produits livrés est transféré à l'acquéreur au moment de la livraison.

- 4.4 En cas de refus d'une livraison par l'acquéreur, le designer peut mettre les frais en résultant à la charge de ce dernier, sans préjudice du droit reconnu dans ce cas au designer de résilier le contrat et de prétendre à une indemnisation totale.

5 Réserve de propriété

Tous les produits livrés restent la propriété du designer jusqu'au moment où l'acquéreur aura rempli toutes ses obligations contractuelles vis-à-vis du designer.

6 Résiliation et renvoi

- 6.1 Après confirmation de la commande, l'acquéreur ne peut modifier ou annuler cette dernière qu'avec l'accord du designer. Si le designer a déjà exposé des frais ou doit exposer des frais à la suite de la modification ou annulation, le designer peut mettre ces frais à la charge de l'acquéreur. En cas d'achat à distance, l'acquéreur dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours ouvrables suivant la réception du produit, durant lequel il peut résilier l'achat sans motif ; ladite rétractation doit se faire par écrit sous la forme d'une déclaration explicite ou via le formulaire-type de rétractation qui se trouve sur le site Web du designer.
- 6.2 Si le prix d'achat et les frais d'envoi ont déjà été payés, ils seront restitués dans les plus brefs délais, mais au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la date à laquelle le designer aura été informé du souhait de rétractation de l'acquéreur, sauf si tout porte à croire que les produits renvoyés ont déjà été ouverts alors que l'ouverture n'était pas nécessaire pour examiner le produit, utilisés ou endommagés par la faute de l'acquéreur. Sauf accord contraire exprès de l'acquéreur, le remboursement s'effectue par le même moyen de paiement que celui utilisé par l'acquéreur lors de la transaction initiale.
- 6.3 L'acquéreur est tenu de renvoyer le produit sans délai et, en tout cas, avant l'expiration d'une période de quatorze (14) jours suivant la date à laquelle il aura communiqué au designer sa décision de résilier le contrat. Le designer est autorisé à attendre d'avoir reçu le produit ou la preuve de l'acquéreur que le produit a été renvoyé pour procéder au remboursement, la date retenue étant celle du premier de ces faits.
- 6.4 L'article 6.2 n'est pas applicable à l'achat à distance de :
- a. biens dont le prix est lié à des fluctuations sur le marché financier sur lesquelles le designer n'a aucune influence ;
 - b. biens :
 - 1) réalisés conformément aux spécifications de l'acquéreur ;
 - 2) qui sont clairement de nature personnelle ;
 - 3) qui ne peuvent pas être renvoyés de par leur nature ;
 - 4) qui sont susceptibles de rapidement se détériorer de tomber en désuétude ;
 - c. enregistrements vidéo en audio et matériel informatique en cas de levée des scellés par l'acquéreur ;
 - d. journaux ou périodiques ; ou
 - e. prestations effectuées avec l'accord de l'acquéreur avant l'expiration du délai de sept (7) jours ouvrables.
- 6.5 Les retours de produits livrés sont soumis à l'accord écrit préalable du designer et interviennent de la manière indiquée par le designer pendant le processus d'achat. Les frais directs des retours de produits dans le cadre du présent article seront supportés par l'acquéreur, sauf convention expresse écrite contraire.

7 Paiement

- 7.1 Le designer aura à tout moment la faculté de demander un acompte (partiel) ou de livrer les produits contre remboursement.
- 7.2 En cas de livraison contre facture, le paiement du montant de la facture s'effectuera dans un délai de quatorze (14) jours, sans que l'acquéreur puisse prétendre à un rabais ou une compensation.

- 7.3 Faute de réception, par le designer, du paiement (intégral) après l'expiration du délai de paiement, l'acquéreur est en demeure, et doit payer l'intérêt au taux légal en vigueur pour des transactions de consommateurs. Tous les frais que le designer a dû encourir du fait de retards de paiement, tels que les frais de procès et les frais judiciaires et extrajudiciaires, y compris les frais d'assistance juridique, les frais d'huissiers et les frais relatifs à des agences de recouvrement, seront supportés par l'acquéreur. Les frais extrajudiciaires sont facturés conformément à l'Arrêté « Besluit Vergoeding voor Buitengerechtelijke Incassokosten » réglementant l'indemnisation des frais de recouvrement extrajudiciaires. Les tarifs prévus par le précédent arrêté sont les suivants :
- Tarif minimum 40,00 €
 - 15 % sur les premiers 2 500,00 €
 - 10 % sur les 2 500,00 € suivants
 - 5 % sur les 5 000,00 € suivants
 - 1 % sur les 190 000,00 € suivants
 - 0,5 % sur l'excédent de la somme en principal moyennant un maximum de 6 775 €
- 7.4 Avant de facturer des frais de recouvrement, le designer enverra au consommateur une mise en demeure dans laquelle il lui donnera un délai de quatorze (14) jours suivant la date de la mise en demeure pour s'acquitter de sa dette.

8 Pouvoir de suspension et de résiliation

- 8.1 Outre les dispositions relatives aux cas de force majeure et les dispositions de l'article 6, le designer a la faculté de procéder à la suspension (partielle) de l'exécution de ses obligations résultant de tous les contrats existant entre les parties ou de procéder à la résiliation de tout ou partie des contrats susvisés sans mise en demeure ou intervention judiciaire :
- a. lorsque l'acquéreur est en demeure ou en cas de crainte fondée du designer que l'acquéreur ne remplisse pas – et/ou pas en temps utile - (toutes) ses obligations ;
 - b. en cas de liquidation, de (demande d'un) délai de paiement, faillite ou assainissement des dettes ou bien en présence d'une autre circonstance mettant obstacle à la libre gestion, par l'acquéreur, de son patrimoine ; ou
 - c. en présence de circonstances rendant impossible l'exécution du contrat ou étant telles que le maintien du contrat non modifié ne peut être raisonnablement demandé au designer.
- 8.2 Dans les cas visés au paragraphe 8.1, toutes les obligations éventuelles de l'acquéreur seront, en outre, immédiatement exigibles sans que le designer ne soit tenu à une quelconque indemnisation. Cette clause ne s'applique pas si la résiliation est due à des circonstances non imputables au consommateur.

9 Garanties et réclamations

- 9.1 Les produits à livrer par le designer sont conformes aux exigences et normes raisonnablement applicables au moment de la livraison et auxquelles ils sont destinés en cas d'usage normal. Le cas échéant, les dispositions de garantie prévues par des fournisseurs et des tiers, tels que des fabricants et importateurs, s'appliquent aux produits livrés par le designer.
- 9.2 En cas d'utilisation du produit hors des Pays-Bas, l'acquéreur doit vérifier lui-même si les produits sont appropriés à l'usage dans le pays concerné ou s'ils sont conformes aux conditions et exigences (légales) en vigueur.
- 9.3 L'acquéreur est tenu de contrôler les produits aussitôt après la réception. D'éventuels défauts constatés doivent être notifiés au designer par écrit – avec mention des motifs – dans un délai de deux (2) mois et, en cas de vices apparents, immédiatement. S'il a été démontré qu'un produit ne correspond pas aux spécifications contractuelles alors que le délai de réclamation a été respecté, le designer aura le choix, soit de procéder au remplacement du produit concerné, soit d'assurer la réparation du produit, soit de rembourser le montant de la facture, augmenté des frais d'expédition payés.
- 9.4 Les coloris, matériaux, mesures et finissages contenus dans les données, modèles et

images/dessins ne sont donnés qu'à titre indicatif. De petites déviations ne sauraient donner lieu à une désapprobation, ni à un rabais, ni à la résiliation du contrat ou à une indemnité.

10 Droits de propriété intellectuelle

- 10.1 L'acquéreur reconnaît expressément que tous les droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle des produits, matériaux et informations que le designer a mis à la disposition de l'acquéreur, y compris les échantillons (et l'aspect extérieur/l'apparence), emballages, étiquettes, labels, l'esthétique, la composition et/ou les données et spécifications d'échantillons, de produits et demi-produits ainsi que le savoir-faire technique et commercial et les modèles, moules, designs et dessins, appartiennent au designer, à ses fournisseurs ou aux autres ayants-droit.
- 10.2 En cas de fabrication, par le designer, de produits ou d'emballages conformément aux indications expresses de l'acquéreur, telles que spécifications, designs, ébauches/plans, modèles ou dessins fournis par l'acquéreur, ce dernier garantit qu'il n'est pas porté atteinte aux droits de tiers. L'acquéreur tiendra le designer quitte et indemne de toute réclamation de tiers en la matière et s'engage à lui rembourser tous les frais que le designer a dû encourir du fait de ces réclamations.

11 Responsabilité du dommage

- 11.1 Le designer ne verra sa responsabilité engagée pour des dommages :
- résultant d'un usage abusif du bien livré, soit d'un autre usage que celui auquel le bien est approprié d'après des critères objectifs ;
 - résultant du fait que le designer s'est basé sur des données/informations inexactes ou incomplètes fournies par, ou au nom de, l'acquéreur ;
 - causés par des tiers auxquels l'on a fait appel - sur demande ou avec l'accord de l'acquéreur - dans le cadre de l'exécution du contrat ;
 - résultant de matériaux ou prestations livrés par des tiers sur demande ou avec l'accord de l'acquéreur ; ou
 - résultant de malentendus, altérations/mutilations, retards ou d'une transmission erronée de commandes et d'informations du fait de l'utilisation d'internet ou d'un quelconque autre moyen de communication (électronique).
- 11.2 Seuls les dommages directs et imputables à une faute du designer peuvent donner lieu à indemnisation. La responsabilité du designer ne pourra en aucun cas être engagée pour des dommages indirects, y compris expressément, mais pas uniquement, des dommages consécutifs, une perte de bénéfices, des données ou matériaux mutilés ou détruits et un rendement réduit. En cas d'achat par un consommateur, cette limitation de responsabilité se restreint à celle prévue à l'article 24 alinéa 2 Livre 7 du Code Civil néerlandais.
- 11.3 Si le designer est tenu à la réparation du dommage, la réparation sera en tout cas limitée au montant de la facture portant sur la livraison (partielle), avec un maximum de 45 000 €, étant toutefois précisé que le montant de la réparation ne dépassera jamais l'indemnité versée par l'assureur au designer.
- 11.4 L'acquéreur tiendra le designer quitte et indemne de toute réclamation de tiers subissant un dommage dans le cadre de l'exécution du contrat et dont la cause est imputable à l'acquéreur.
- 11.5 Les limitations prévues aux articles 11.1 à 11.4 inclus ne s'appliquent pas :
- si le dommage résulte d'un dol ou d'une faute lourde imputable au designer ou à ses subordonnés (cadres) ;
 - en présence d'une responsabilité du fait des produits vis-à-vis du consommateur dans le sens du Livre 6 Titre 3 Section 3 du Code Civil néerlandais.

12 Force majeure

- 12.1 Lorsque le designer est empêché par force majeure d'exécuter le contrat, le designer a la faculté de suspendre ses obligations jusqu'à la cessation du cas de force majeure. Si la force majeure se poursuit au-delà de deux (2) mois, chacune des parties pourra procéder à la résolution du contrat portant sur des produits qui ont été touchés par la force majeure, sans

indemnité de part et d'autre. Dans ce cas, l'acquéreur s'engage à payer les produits/prestations livrés.

- 12.2 Dans les présentes conditions générales, un événement de « force majeure » désigne en tout cas - outre les dispositions légales et jurisprudentielles : tout événement extérieur, imprévisible ou non, indépendant de la volonté du designer et l'empêchant d'exécuter ses obligations.

13 Droit néerlandais et juge compétent

- 13.1 Le présent contrat est soumis au droit néerlandais et ce, même si l'obligation est exécutée en tout ou partie à l'étranger ou si l'acquéreur y a son domicile. L'applicabilité de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est exclue.
- 13.2 En cas de litiges, le tribunal dans le ressort duquel l'acquéreur à son domicile, est compétent.
- 13.3 Les parties ne saisissent le juge qu'après avoir fait leurs meilleurs efforts pour régler à l'amiable le litige survenu.

14 Autres dispositions

- 14.1 Pour l'interprétation et l'explication des conditions générales, la version néerlandaise prévaudra.
- 14.2 Les modifications et/ou compléments apportés aux présentes conditions générales ne sont valables et applicables que s'ils ont été établis par écrit. En cas d'utilisation par le designer de conditions complémentaires ou de dispositions contraires aux présentes conditions générales, les autres dispositions des présentes conditions générales resteront pleinement en vigueur et applicables.
- 14.3 Les présentes conditions générales constituent une traduction des conditions générales en langue néerlandaise: « Verkoop- en leveringsvoorwaarden Producten (t.b.v. consumenten, incl. koop op afstand) ». En cas de divergence entre les deux versions susvisées, seule la version néerlandaise fait foi.